

Annexes sanitaires - Notice

L'assainissement

La commune déléguée d'Arthon en Retz dispose d'un zonage d'assainissement approuvé en 1994. Une mise à jour a été effectuée en 2007. Dans le cadre de la procédure de révision du PLU, une nouvelle mise à jour est en cours.

Un Schéma directeur d'assainissement a également été réalisé en juin 2007.

Le bourg d'Arthon dispose d'un réseau de type séparatif avec un linéaire de 16 743 ml de conduites (dont 1 707 de refoulement) et de cinq postes de relèvement (source : rapport annuel du délégataire, 2015) :

Le traitement des eaux usées de la commune est assuré par une station d'épuration de type boues activées, intitulée 'Le Butay', située au Nord-Ouest du bourg. La capacité de traitement de cet ouvrage mis en service en octobre 2010 est égale à 2 900 équivalents-habitants (capacité organique nominale de 174 Kg DBO5/j, capacité hydraulique de 480 m3/j). Son rejet se fait dans le ruisseau du Persereau, affluent du canal de Haute Perche.

Le rapport ATA de Loire-Atlantique indique pour l'année 2013 une charge organique moyenne de 94 kg/j soit 54 % de la capacité de la station, et une charge hydraulique moyenne de 400 m3/jour, soit 83 % de la capacité nominale. Les eaux claires parasites sont conséquentes. Elles sont liées d'une part à la pluviométrie et d'autre part aussi en quantité non négligeable, aux eaux d'infiltration en période nappe haute. En nappe basse temps sec, le débit journalier serait de 240 m3/jour.

En 2014, la charge maximale en entrée est de 2 016 EH (source : MEDDE – ROSEAU, octobre 2015, *assainissement.developpement-durable.gouv.fr*)

Les concentrations de l'eau traitée et les rendements épuratoires sont satisfaisants. Le fonctionnement global est tout à fait satisfaisant.

Le bourg de La Sicaudais présente des non-conformités de son assainissement non collectif. Les études sont actuellement en cours pour réaliser un réseau de collecte et d'un ouvrage épuratoire (pour une capacité d'environ 500EH). Il est également prévu un ouvrage épuratoire sur le village de Haute-Perche.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le service de l'assainissement, qu'il soit collectif ou non collectif est géré par les services de la Communauté de Communes de Pornic.

L'eau potable

La commune de Chaumes en Retz (comprenant les communes déléguées d'Arthon en Retz et de Chéméré) adhère au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Pays de

P.L.U.- Annexes sanitaires

Retz Sud-Loire qui rassemble 13 communes. La commune lui délègue la responsabilité du service public de production et de distribution d'eau potable.

La commune est alimentée en eau potable à partir du point de captage de Basse-Goulaine sur la Loire. Le réseau approvisionne l'ensemble du territoire communal.

Une petite partie du territoire (en limite Nord) est concernée par le périmètre de protection des points de captage de La Blonnetais sur la commune de Frossay (destinés à l'alimentation en eau potable). La DUP devrait être arrêtée prochainement.

La gestion des déchets

La gestion des déchets est assurée par la Communauté de communes de Pornic. Elle a confié la collecte des ordures ménagères résiduelle et de la collecte sélective en porte-à-porte à un prestataire : COVED.

La collecte des Ordures Ménagères est assurée chaque semaine en porte-à-porte avec des bacs roulants (une collecte supplémentaire par semaine est prévue du 1^{er} juillet au 31 août). Chaque foyer est muni d'un bac individuel, sauf dans les hameaux équipés en bacs de regroupement.

Les ordures ménagères sont acheminées, depuis début 2012, vers l'Eco Centre de valorisation et traitement. Le site de l'Eco-Centre est positionné au Nord du territoire d'Arthon en Retz. L'Eco-Centre traite toutes les ordures ménagères des Communauté de Communes de Pornic et de Sud Estuaire, ainsi que les déchets verts broyés collectés en déchèteries. Il se compose notamment d'une unité de valorisation organique des ordures ménagères et de déchets verts pour produire un compost qui répond à la norme NFU 44-051 et d'une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) pour le stockage des refus de l'unité de valorisation organique. L'Eco-Centre est exploité pour le compte des Communauté de Communes de Pornic et Sud Estuaire par la société GEVAL-Veolia Propreté.

La collecte sélective (emballages et papiers journaux) est effectuée en porte-à-porte une fois toutes les deux semaines avec les bacs jaunes. Le verre est également collecté en porte-à-porte une fois toutes les deux semaines, avec les caissettes vertes. Des points d'apport volontaire sont maintenus pour les personnes de passage et pour répondre au besoin ponctuel lié à l'insuffisance des bacs jaunes. Sur le secteur d'Arthon en Retz, il existe 8 points d'apport volontaire pour le verre et le papier (Le Pas Boschet, La Sicaudais, Rue de la Feuillardais, Haute Perche, La Danjollerie, Salle omnisports, services techniques, et zone commerciale du Butai).

Les papiers et emballages collectés en porte-à-porte et dans les conteneurs d'apport volontaire sont acheminés vers le centre de tri de Saint-Jean-de-Monts, le verre sur la fosse située à la déchetterie du Moulin de la Jarrie puis valorisé à Cognac.

P.L.U.- Annexes sanitaires

Les autres déchets (déchets verts, métaux, bois, tout venant, déchets ménagers spéciaux, batteries...) sont déposés dans l'une des 4 déchetteries de la communauté de communes situées à Arthon-en-Retz (la Tartinière), Pornic (ZA la Blavetière), La Bernerie-en-Retz (le Moulin de la Jarrie) ou La Plaine-sur-Mer (la Génrière). Les 4 sites sont exploités pour le compte de la Communauté de Communes par la société Véolia Propreté. Les matériaux collectés sont ensuite transportés vers les filières de traitement ou de revalorisation par les différents prestataires définis par la Communauté de Communes.

A noter que la déchetterie située au lieu-dit 'La Tartinière' est située en lieu et place d'une ancienne décharge brute.